



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00788

Numéro SIREN : 672 006 483

Nom ou dénomination : PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2017 sous le numéro de dépôt 7988

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 23 FEVRIER 2017

-
- Démission de Monsieur Jean-Christophe Georghiou, de ses mandats de membre du Conseil d'administration et Président et nomination de Monsieur Patrice Morot en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration et Président de la Société

Monsieur Jean-Christophe Georghiou, après avoir fait part au Conseil d'administration de sa décision de démissionner de ses mandats de membre du Conseil d'administration et Président, le Conseil d'administration,

- en prend acte et remercie Monsieur Jean-Christophe Georghiou pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de ses mandats,
- décide de nommer Monsieur Patrice Morot, en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration de la Société en remplacement de Monsieur Jean-Christophe Georghiou pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017, cette nomination à titre provisoire devant être ratifiée par la plus prochaine décision des actionnaires,
- décide de nommer Monsieur Patrice Morot en remplacement de Monsieur Jean-Christophe Georghiou, en qualité de nouveau Président, pour la durée de son mandat de membre du Conseil d'administration, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017, étant ici précisé que Monsieur Patrice Morot, en sa qualité de Président, assurera la direction générale de la Société et représentera cette dernière dans ses rapports avec les tiers et à cet égard est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social, sous réserve des pouvoirs que la loi et les statuts attribuent expressément aux actionnaires et au Conseil d'administration.

-
- Démission de Monsieur Etienne Boris de son mandat de membre du Conseil d'administration et nomination de Monsieur Bruno Tesniere en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration

Monsieur Etienne Boris, après avoir fait part au Conseil d'administration de sa décision de démissionner de son mandat de membre du Conseil d'administration, le Conseil d'administration,

- en prend acte et remercie Monsieur Etienne Boris pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat,
- décide de nommer Monsieur Bruno Tesniere, en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration de la Société en remplacement de Monsieur Etienne Boris pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017, cette nomination à titre provisoire devant être ratifiée par la plus prochaine décision des actionnaires,

-
- Démission de Madame Dominique Ménard de son mandat de membre du Conseil d'administration et nomination de Madame Agnès Hussherr en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration

Madame Dominique Ménard, après avoir fait part au Conseil d'administration de sa décision de démissionner de son mandat de membre du Conseil d'administration, le Conseil d'administration,

- en prend acte et remercie Madame Dominique Ménard pour les services qu'elle a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat,
- décide de nommer Madame Agnès Hussherr, en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration de la Société en remplacement de Madame Dominique Ménard pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017, cette nomination à titre provisoire devant être ratifiée par la plus prochaine décision des actionnaires,

Extrait certifié conforme

Patrice Morot

Président

